Nom du projet : aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité à Natoye **(a) Commune : Hamois** **(b) Nom du village : Achet** **(c) Aménagement d'un espace public de rencontre et de convivialité au cœur du village de Natoye, sur la place de la Grette en lieu et place d'un terrain de basket et d'un parking.**	Fiche n° 17 Priorité : Lot 2 (1) Version initiale ☐ (2) Version actualisée de novembre 2023 ☒

Commune	Hamois
Date d'approbation du PCDR	Février 2016
Durée de validité du PCDR	10 ans
Nombre de conventions approuvées sur cette programmation	3

1. Description succincte du projet

Description du projet à réaliser et nature des aménagements

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace public de convivialité au cœur du village de Natoye. Cet espace prendra place sur la Place de la Grette (terrain de basket et parking actuel) afin d'offrir aux habitants un lieu clairement dédié à la convivialité pour se retrouver et pouvant accueillir différentes manifestations au cours de l'année.

Cet aménagement implique notamment :

- la création d'un espace polyvalent de type place ;
- l'aménagement d'une zone verte de convivialité ;
- l'insertion de modules de jeux pour enfants ;
- l'installation d'un terrain de basket 3x3 ;
- la création d'une zone de rétention d'eau au point bas ;
- le réaménagement de l'entrée de la salle et de son accès ;
- la création d'un gradin polyvalent le long de la salle ;
- la sécurisation de l'espace.

Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écosystémiques fournis

Le site est constitué de parcelles en zone d'habitat. Les parcelles sont situées à l'entrée du cœur villageois de Natoye, au carrefour entre la Chaussée de Namur et la rue de la Gozée, à deux pas de l'ancienne école communale maternelle du village qui deviendra prochainement une crèche, de la crèche « Les petits Moineaux » et à seulement 900m du Centre de Réfugiés de la Croix-Rouge.

- Une vaste parcelle située en bordure de la Chaussée de Namur est actuellement occupée par un parking en graviers peu convivial. Cette parcelle est bordée par quelques arbres ainsi qu'un arrêt de bus localisé le long de la rue de la Gozée.
- Une seconde parcelle, entièrement minéralisée, qui accueille aujourd'hui un terrain de basket en piteux état ainsi que le local du club de basket, qui est bordé par un talus enherbé.

2. Justification du projet

Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins spécifiques de la population concernée

Cette place constitue à l'heure actuelle un chancre esthétique à l'entrée du village. Elle n'est en outre ni conviviale ni conforme aux attentes et aux besoins des associations locales et des habitants. Elle n'est donc plus utilisée de manière optimale depuis de nombreuses années. Son réaménagement est donc très attendu par les habitants du village.

L'aménagement d'un espace de convivialité répondra aux besoins de la population (notamment émis dans la FP initiale) à savoir :

- le maintien du caractère rural du quartier ;
- un gain esthétique par l'aménagement et la verdurisation du parking, élément "défigurant" d'un point de vue paysager ;
- la création d'un lieu favorisant les rencontres, notamment intergénérationnelles ;
- l'installation d'espaces de jeux pour les enfants ;
- l'installation d'espaces spécifiques pour la rencontre des 13-17 ans ;
- la création d'un espace non bâti, cohérent et ouvert ;
- la création d'un espace pouvant servir aux enseignants de l'école à proximité (située à 50 mètres) ;
- la plantation d'espèces adaptées pour y développer la biodiversité ;
- l'amélioration de la sécurité ;
- l'aménagement d'une aire propice à l'installation de commerces ambulants et d'installations temporaires.

Effets directs et multiplicateurs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs

Effets directs et multiplicateurs attendus :

- augmentation de la convivialité villageoise ;
- valorisation du patrimoine ;
- bien-être et santé pour toutes les générations ;
- cohésion de village.

Interaction avec d'autres fiches-projets :

- Projet n°1 : Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière : diagnostic complet, programmation dans le temps et réalisation d'aménagements adaptés.
- Projet n°11 : Actions de soutien à l'économie locale
- Projet n°14 : Esplanade des Quatre Vents : Aménagements de logements intergénérationnels et services liés
- Projet n°15 : Amélioration des infrastructures des écoles de Natoye et de Hamois
- Projet n°19 : Rénovation des équipements récréatifs dans tous les villages
- Projet n°20 : Création d'une micro-zone d'activités économiques à la Gozée à Natoye
- Projet n°29 : Hamois "commune verte et fleurie" - actions d'embellissement et de préservation du maillage écologique
- Projet n°35 : Création d'une liaison communale et trans-communale de voie lente

S'il s'agit d'une version actualisée de la fiche, justifier les raisons de son activation

Il s'agit d'une fiche du lot 2 que la Commune et la CLDR souhaitent activer, notamment en raison du développement de l'habitat dans le quartier de la Gozée.

Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux même(s) objectif(s)

Le village ne dispose pas d'une véritable place de village. Une petite plaine de jeux se situe au niveau du château d'eau, à quelques centaines de mètres de la Place de la Grette. Aucune autre petite infrastructure sportive extérieure n'est disponible dans le village.

Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques… ?

Ce projet s'inscrit parfaitement dans une recherche de sobriété puisqu'il s'agira d'un espace polyvalent verdurisé, sans mobilier excessif. Le terrain de basket, important à maintenir pour répondre aux besoins locaux, le sera sous la forme plus restreinte d'un demi-terrain permettant le jeu à trois contre trois.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR - Lien de ce projet avec les objectifs décrit ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif

OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

1.3 Développer un tourisme vert et diffus en valorisant le patrimoine matériel et immatériel local
2.5 Soutenir le développement des associations par :
- La mise en œuvre d'infrastructures adaptées,
- La création et l'amélioration de la communication et de la coordination des associations entre elles et avec la Commune.

2.6 Encourager les dynamiques villageoises
3.1 Développer une politique d'aménagement du territoire :
- Gérer l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire,
- Maintenir les villages ruraux vivants et dynamiques tout en préservant leur valeur patrimoniale.

LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Ce projet est important dans le cadre du fil rouge de ce PCDR. En effet, un tel espace de rassemblement, de convivialité et d'échanges est vecteur d'intégration à la vie communale. Offrir une infrastructure adaptée de qualité et répondre aux attentes des habitants dans ces matières, c'est garantir un renforcement de l'appartenance communale, et in fine une plus forte implication dans la vie communale. Ce projet sera étudié en collaboration avec la CLDR et les habitants qui sont les principaux intéressés par cet aménagement.

Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou supracommunale avec les autres plans ou programmes pertinents.

Néant

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

En référence aux priorités « développement durable » décrites dans l'article 2 § 2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet valorisera le cadre de vie rural respectueux du patrimoine naturel et bâti	X	X	
Le projet favorisera la cohésion sociale et les rencontres intergénérationnelles	X		
Le projet améliorera l'accueil des touristes dans la commune			X
Le projet permettra de concevoir des aménagements végétalisés afin de renforcer le maillage écologique et préserver la biodiversité		X	
Le projet favorisera l'accueil des commerces ambulants			x
Le projet favorisera la pratique sportive	X		

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune, adresse, situation et statut de propriété



Ortho-photo plan du site avec le périmètre d'intervention

Le projet se situe à l'entrée du village de Natoye, le long de la chaussée de Namur, au croisement avec la rue de la Gozée. Le périmètre d'intervention repris sur la carte concerne les parcelles communales cadastrées 424w^{20} et 424v^{20} ainsi que le domaine public.
A noter qu'un décalage assez important existe entre le plan cadastral et l'ortho-photo plan.

Intégration du projet par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique, …)

Cadre général

Le site est constitué de parcelles en zone d'habitat. Les parcelles sont situées à l'entrée du noyau villageois, à proximité de l'ancienne école communale maternelle du village qui deviendra prochainement une crèche, de la crèche « Les petits Moineaux » et à seulement 900m du Centre de Réfugiés de la Croix-Rouge. Le manque d'aménagements récents est criant et se marque clairement par l'abandon du lieu, par le mobilier public vétuste ou encore par l'état du terrain de basket aujourd'hui inutilisable.

Paysage

Si le site est actuellement très peu mis en valeur et ne confère pas au cœur de village une qualité esthétique particulière, il comporte pourtant un grand potentiel vu sa taille et son emplacement de premier choix.

Contexte socio-économique et culturel

Natoye est un village qui connaît une forte croissance démographique. Cette augmentation se traduit notamment par la création d'un nouveau quartier au lieu-dit la Gozée à proximité directe du périmètre d'intervention. Par ailleurs, Le village est réputé pour sa vie associative particulièrement riche depuis le XIXème siècle ainsi que pour ses activités sportives dont le club de basket est le fer de lance. La Place de la Grette accueillait d'ailleurs il y a quelques dizaines d'années des compétitions sportives (basket, volley…).

Cadre bâti et patrimoine

Aucun élément majeur ou remarquable n'est présent dans ou à proximité du périmètre d'intervention.

Mobilité et accessibilité

Une ligne de transport en commun passe par la rue de la Gozée. Il s'agit de la ligne 66 Namur-Gesves-Ciney. L'arrêt de bus se trouve sur le périmètre concerné.

La gare de Natoye est située à seulement 1,5km.

Le site est entièrement accessible à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, exception faite de l'accessibilité au local présent sur le site.

Le stationnement y occupe une place importante, principalement lors des événements locaux.

Equipements et infrastructures

Les bancs et poubelles, le panneau de basket, le panneau d'information, l'arrêt de bus… sont le reflet d'une autre époque. Ils sont vétustes et ne contribuent pas à valoriser les lieux.

Les câbles électriques sont toujours en aérien. L'éclairage est uniquement utilitaire au sein du périmètre.

Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, patrimoine, …)

Plan de Secteur : le projet se situe totalement en zone d'habitat au Plan de secteur.

Schéma de développement communal : néant.

Guide communal d'urbanisme : néant.

Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, …)
Le site n'est soumis à aucun risque d'aléa d'inondation. Par contre, un risque de ruissellement moyen et élevé y est présent. Le périmètre n'est soumis à aucune zone de protection de captage. Il n'est pas soumis non plus à des contraintes karstiques ou à un site NATURA 2000.



Carte de synthèse de la situation existante

Présentation du périmètre d'intervention (atouts, faiblesses et enjeux liés à l'aménagement)

Identification des atouts et des faiblesses

Il s'agit de prendre en compte les points à valoriser (atouts) et les points à résoudre (faiblesses).

Thématiques	Atouts (points à valoriser)	Faiblesses (points à résoudre)
Cadre général	• Localisation à l'entrée du noyau villageois : opportunité de créer une véritable entrée de village bien marquée. • A proximité du quartier de la Gozée accueillant de nombreuses familles avec enfants.	• Manque d'aménagements et insalubrité des équipements présents.
Paysage		• Peu ou pas d'intérêt paysager

Socio-économie et culturel	• Dynamisme citoyen. • Proximité de l'école maternelle, d'une crèche et du centre de Réfugiés de la Croix-Rouge. • Présence du local du club de basket sur le site.	• Population grandissante avec besoin d'espaces extérieurs socio-collectifs. • Manque d'un espace extérieur aménagé pour la tenue des différentes manifestations socio-culturelles villageoises. • Absence d'un espace adapté pour l'accueil de commerces ambulants.
Mobilité et accessibilité	• Ligne 66 passant par le périmètre. • Arrêt de bus localisé au sein du périmètre. • Présence d'une zone de stationnement non structurée sur le site. • Accessibilité pour tous.	• Dangerosité liée à la présence de la N946 (Chaussée de Namur)
Equipements et infrastructures		• Mobilier vétuste. • Régie aérienne.

Identification des enjeux et des objectifs spécifiques (liés à l'aménagement) qui en découlent

Les enjeux et objectifs listés ci-dessous sont les points incontournables pour un projet cohérent et durable. Ils pourront être repris dans le CSC (cahier spécial des charges) lors de l'appel d'offres pour la désignation de l'auteur de projet.

Enjeux	Objectifs spécifiques
Un aménagement global structurant qui unit les sous espaces	• Créer une unité d'ensemble par les matériaux employés. • Décloisonner l'espace « basket » et l'espace polyvalent. • Créer des connexions visuelles entre les sous-espaces. • Mener une réflexion sur la faisabilité technique et financière de l'enfouissement des câbles électriques.
Un aménagement fonctionnel et polyvalent	• Créer un espace polyvalent minéral servant de placette tout au long de l'année. • Permettre l'implantation d'un chapiteau de 22m x 12m. • Intégrer des modules de jeu pour enfants. • Intégrer un demi-terrain de basket permettant le jeu en 3 contre 3.
Une mobilité apaisée	• Intégrer l'arrêt de bus à l'aménagement global.

	• Organiser et intégrer le stationnement quotidien. • Organiser une petite zone réservée au co-voiturage.
Un aménagement sécuritaire	• Sécuriser l'espace par rapport à la N946 (Chaussée de Namur). • Structurer et sécuriser l'espace par l'aménagement et non par du mobilier ajouté.

Statut de propriété : parcelles publiques.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Hamois.
- Partenaire(s) : CLDR et groupe de travail biodiversité - Associations villageoises, dont le club de basket – habitants – TEC.
- Source(s) de financement : Outre le Développement Rural, d'autres pistes de subventionnement complémentaires seront envisagées comme le TEC pour l'arrêt de bus ou l'appel à projets Biodiversité pour les plantations et la création de la zone de retenue d'eau.

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Absence d'un espace extérieur de convivialité pour les habitants.
- Caractère non-esthétique du lieu à l'entrée du village.
- Priorité accordée par la Commune et la CLDR.

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

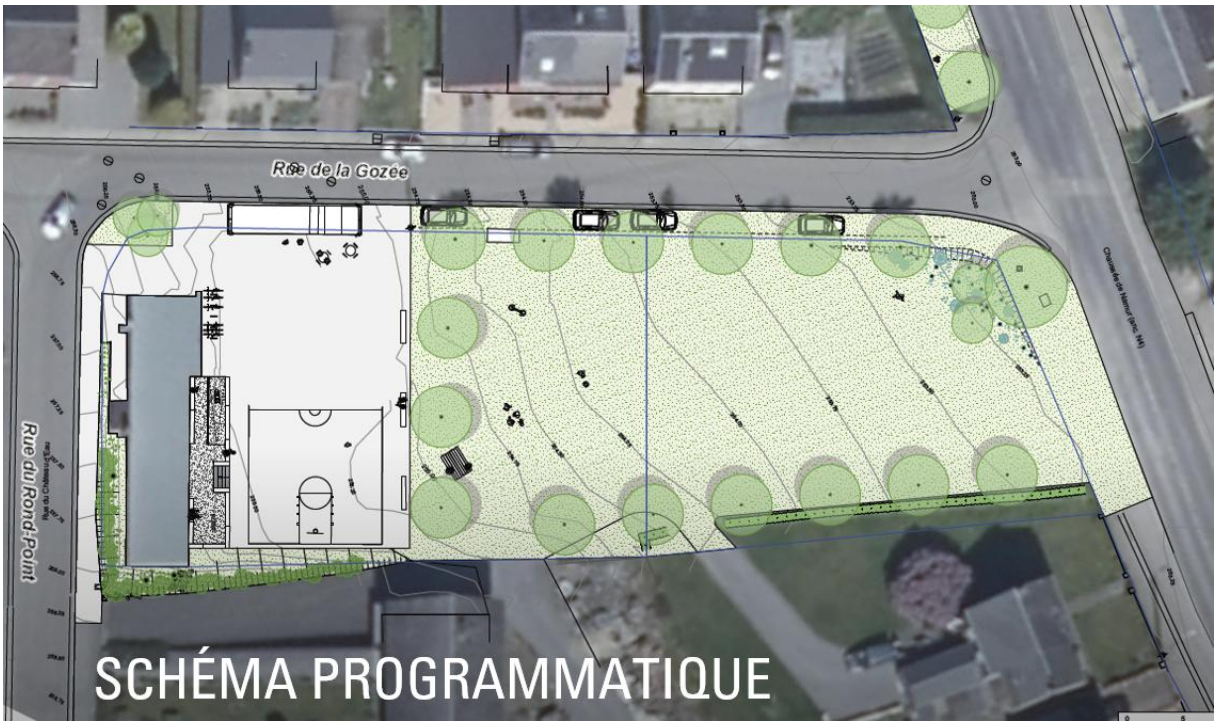
- Néant

Programme des travaux et/ou aménagements (préciser les besoins en termes de fonctionnalités, de surfaces, d'organisation des espaces, …)

Création d'un espace convivial et polyvalent comprenant

- Un espace plan polyvalent pour accueillir les différentes manifestations villageoises.
- Un sous espace « naturel » dédié à la biodiversité, comportant une zone de rétention intermittente des eaux de ruissellement.
- Le réaménagement de l'accès à la salle comprenant l'intégration de gradins.
- Une zone de stationnement temporaire intégrée à l'esprit de la place (prairie renforcée).
- Un espace dédié à la détente et aux jeux pour enfants.
- L'installation d'une zone d'accueil pour les commerces ambulants.
- Un demi-terrain de sport polyvalent intégrant un terrain de basket 3x3.

Schéma programmatique



Planification : Descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Rédaction du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet.
- Organisation d'une consultation citoyenne (avec les riverains, les utilisateurs futurs, les acteurs locaux...) afin d'actualiser leurs envies, besoins et attentes.
- Elaboration du projet d'aménagement en collaboration avec les habitants, les utilisateurs, la CLDR et les différentes parties prenantes.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Coordination des interventions liées aux impétrants.
- Réception des travaux.

Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- Gestion et entretien
- Organisation d'activités dynamisantes

8. *Estimation globale du coût*

Projet de catégorie : catégorie 2.a – Espace public dédié à la convivialité

Pistes de financement :

Source	Taux
Développement rural	80% avec un subside maximum de 400.000 €
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité	Unité	Prix unit. en € HTVA	Prix total	Sources de financement	
					Développement rural	Commune
Catégorie 2.b : espace public partagé						
Espace polyvalent minéral						
Démontage revêtement existant, mise en site propre, fondation et sous fondation éventuelles, nouveau revêtement de type béton coulé en place, éclairage et mobilier public, plantation…	647	m²	270,00	174.690,00 €		
Création d'un espace polyvalent enherbé						
Travaux de nivellement du sol, plantations, insertion de mobilier public et de panneaux didactiques…	1586	m²	200,00	317.200,00 €		
Création d'un terrain de basket 3x3						
	1	PU	15.000,00	15.000,00 €		
Création d'une zone de rétention d'eau						
	1	PU	10.000,00	10.000,00 €		
Création d'une rampe d'accès à la salle et de						
	1	PU	40.000,00	40.000,00 €		
Plantations						
	1	PU	15.000,00	15.000,00 €		
Création d'une borne d'accueil pour les ambulants						
	1	PU	5.000,00	5.000,00 €		
Sous total HTVA				576.890,00 €		
Frais de bureau d'étude (10%)				57.689,00 €		
Total HTVA				634.579,00 €		
Total TVAC (21%)				767.840,59 €	400.000,00 €	367.840,59 €

Projet rémunérateur ☐ oui ■ non

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation *:*

Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre
Comment démontrer que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Réalisation de l'aménagement	1	PV de réception des travaux L'inauguration a eu lieu Rapport annuel de l'ODR

Indicateurs de résultat *:*

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, …)
Fréquentation par les habitants	Passage régulier	Commune de Hamois
Nombre d'évènements fédérateurs organisés chaque année sur la place	5	Commune de Hamois
Satisfaction des usagers	Taux de satisfaction de 80%	Enquête de satisfaction

10. [Notice évolutive] - *Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition*

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.
Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)
Une zone de ruissellement est présente sur le site. Dès lors, l'ensemble du projet devra être étudié pour intégrer cette contrainte. La question de l'infiltration des eaux devra notamment être murement réfléchie.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :
- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
    - Superficie totale de la parcelle : +/-2687m²
    - Superficie initiale non bâtie (non imperméabilisée) sur la parcelle : +/-1690m²
    - Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 1586 m² (à définir ultérieurement dans le futur projet)

  L'auteur de projet veillera à maximiser les surfaces perméables.

- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :
  Cet aspect sera étudié par l'auteur de projet en raison de la contrainte évoquée ci-dessus ; des matériaux drainants seront utilisés et une zone verte à immersion temporaire sera créée au point bas de l'aménagement.

C. **Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**
Les futurs matériaux pour l'aménagement de la place seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable (ceci sera inclus dans le cahier spécial des charges pour la désignation de l'auteur de projet).

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :
Par ailleurs, hors éléments construits et démolition préalable, le coût au m² de l'espace public s'élève approximativement à 250€/TVAC. Ceci est un ratio assez modéré dans la conjoncture actuelle des prix des matériaux.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :
- Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) :
  Excepté quelques arbres qui seront maintenus ou remplacés, aucun élément écosystémique n'est actuellement présent sur le site. Par contre, le talus situé à l'arrière du local communal sera verdurisée et des plantations y seront installées.

- Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
  Sans objet.

- Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers (m ou m²) :
  Une attention sera également portée pour créer un espace vert intéressant pour la biodiversité. Certaines plantations indigènes permettront également de structurer l'espace.

- Améliorer la qualité biologique des surfaces mises en œuvre *(Quantification des surfaces) :*
  A préciser dans le futur projet.

F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet sera entièrement accessible pour les PMR. Un espace de stationnement pour vélos sera prévu à proximité directe de la salle ou de l'arrêt de bus.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le recours à des entreprises locales sera fortement privilégié, dans le strict respect des règles des marchés publics durables.

La récupération des matériaux déjà sur place sera privilégiée autant que possible. Toutefois, l'asphalte actuellement présente sur la place ne pourra, à priori, être récupérée pour le futur revêtement de sol mais le point devra être étudié ultérieurement.

Les nouveaux matériaux seront choisis notamment pour leur caractère local, écologique et durable.

H. Intégration du projet dans l'environnement :

Le projet d'aménagement n'aura aucun effet négatif sur le paysage naturel. Il aura par contre un impact positif sur le paysage intérieur du village et donc sur le cadre de vie des habitants. Le projet s'intègrera harmonieusement avec le cadre bâti et paysager du village.

ANNEXES

1. Plan de situation



2. Périmètre d'intervention sur plan de secteur



3. Périmètre d'intervention sur plan cadastral



4. Dossier photographique







5. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Pas d'autre espace équivalent existant ou en projet dans le village

6. Liste des utilisateurs potentiels de l'espace de convivialité

- Les riverains et les habitants du village, dont les habitants du quartier de la Gozée qui accueille déjà de nombreuses jeunes familles et qui est amené à se développer, notamment via un lotissement de 8 parcelles. Sachant que les riverains directs de la Place sont des personnes âgées, les relations intergénérationnelles seront favorisées au sein de cet espace.
- Les enfants des deux crèches qui sont situées à proximité, et dont l'accès est déjà sécurisé par la présence de trottoirs, renforceront la dimension intergénérationnelle en agissant comme moteurs de la dynamique de quartier.
- Les enfants, les adolescents et les familles du Centre de Réfugiés de la Croix-Rouge situé à seulement 900m.

- Le club de Basket de Natoye qui occupe le local situé sur la Place de la Grette pour ses activités spécifiques
- Les associations locales pour leurs diverses activités et manifestations : brocante, rassemblements divers, fête locale…
- Les commerces ambulants, le bédébus, les food-trucks qui bénéficieront d'un accès et d'un emplacement adapté sur la Place et qui favoriseront les rencontres et les échanges entre les habitants.
- Le marché des produits locaux du GAL.
- La marche gourmande de la confrérie de la Gatte d'Or.
- Il faudra également compter sur le fait que la Place, une fois rénovée, attirera davantage d'activités qu'aujourd'hui, notamment par son embellissement et sa verdurisation qui donneront envie de s'y retrouver.